



Niveaux d'inspection des regards dans le MACP 7

Dans la version 7 du MACP, deux (2) niveaux d'inspection sont possibles.

Tel qu'indiqué dans le manuel en page 8-3, l'inspection de **Niveau 1** permet de recueillir des informations générales qui serviront à évaluer l'état général d'un regard sans que des équipements particuliers soient utilisés et sans qu'il soit nécessaire qu'une personne entre dans le regard. Ainsi, selon le manuel, l'inspection de **Niveau 1** pourrait se limiter à une inspection visuelle sans caméra et permettre de déterminer si une inspection plus détaillée de **Niveau 2** est nécessaire.

Selon le manuel, l'objectif de l'inspection MACP de **Niveau 2** est de recueillir des informations détaillées afin de lister tous les défauts existants, de déterminer l'état du regard et de fournir de l'information utile pour la recommandation ou la précision d'actions correctives. Les inspections de **Niveau 2** impliquent l'entrée d'une personne dans le regard et/ou l'utilisation d'une caméra, d'outils de mesure et d'autres équipements spéciaux.

Dépendamment du niveau choisi, le MACP 7 rend obligatoire un certain nombre de champs et leur nombre varie grandement. Ainsi, dans les sections d'en tête et des observations des composantes du regard dans le formulaire d'inspection, le nombre comparatif de champs à compléter est le suivant :

	Champs obligatoires	Champs optionnels
Section d'en-tête		
Niveau 1	11	33
Niveau 2	19	25
Section des observations des composantes du regard		
Niveau 1	9	66
Niveau 2	52	18



Au total, une inspection de **Niveau 1** rend obligatoire l'entrée de données de **20 champs** alors que dans une inspection de **Niveau 2**, **71 champs** doivent obligatoirement être complétés. En raison de l'ampleur d'une inspection de **Niveau 2**, l'inspection de regards de **Niveau 1** est privilégiée avec le choix pour le donneur d'ouvrages des champs optionnels, avec une caméra et avec l'entrée des défauts des composantes du regard.

Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement pour les sections d'en-tête et des observations des composantes du regard, les divers champs obligatoires (**X**) pour les **Niveaux 1 et 2** ainsi que les champs optionnels (O) pour le **Niveau 2**.

Les tableaux 3 et 4 présentent respectivement pour les sections d'en-tête et des observations des composantes du regard, les champs obligatoires et optionnels pour le **Niveau 1**. Les cellules des champs optionnels ont été volontairement laissées en blanc afin que le donneur d'ouvrage puisse sélectionner les champs voulus lors d'un appel d'offres. Certains champs optionnels ont été sélectionnés (**X**) en raison de leur complémentarité avec les champs obligatoires du **Niveau 1**.

Rédigé par :

Pierre Dugré, ing., Aqua Data inc,
Membre du comité CERIU/NASSCO du CERIU